

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

163x23

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS LES PENNES MIRABEAU/SEPTÈMES LES VALLONS

Le Conseil Municipal est informé que l'Amicale des sapeurs pompiers CIS Les Pennes Mirabeau / Septèmes les Vallons représentée par son Président monsieur Alain CECCHI, dont le numéro SIRET est le 528860000, a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux pour l'année 2023.

Cette association a été créée pour conserver les liens d'amitié et de confraternité qui unissent les sapeurs pompiers actifs et anciens.

Vu le projet présenté par l'association dans sa demande de subvention pour mettre en œuvre un bal afin de partager avec la population des moments autres que ceux de souffrance et de douleur lors des interventions de secours.

Considérant que les sapeurs pompiers sont engagés au quotidien dans des missions de sécurité publique.

Sur ces bases et vu que le dossier est complet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00€ (cinq cents euros).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'Amicale des sapeurs pompiers d'un montant de 500,00€
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL